



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



**55e RALLYE NATIONAL
SAINT ETIENNE/ FOREZ
26 et 27 juin 2026**

**Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 3
Championnat Rhône Alpes des rallyes 2026
Challenges Asa Forez 2026**

Avec le concours de :
Le Département de la Loire
La Ville de Saint-Etienne

Et l'aimable participation des communes traversées :
Bourg-Argental, Burdignes, Colombier, Dunières, Graix, La Versanne, Le Bessat,
Monestier, Planfoy, Riotord, St-Bonnet le Froid, St-Genest Malifaux, St-Jean
Bonfond, St-Julien Molhesabate, St-Julien Vocance, St-Régis du Coin, St-
Sauveur en Rue, Tarentaise, Thélis-la-Combe, Vanosc

Règlement particulier Sportif

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

55e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	A réception du visa FFSA
Ouverture des engagements :	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 17 juin 2026
Parution du carnet d'itinéraire	sur le site de l'Asa du Forez à partir du mercredi 17 juin 2026
Reconnaisances :	Samedi 20 juin de 9h à 17h Et vendredi 26 juin de 8h30 à 17h30
Vérifications administratives (parvis stade G. Guichard) :	vendredi 26 juin 2026 de 14h00 à 18h00
Vérifications techniques (parvis stade G. Guichard) :	vendredi 26 juin 2026 de 14h15 à 18h15
Parc fermé : après vérifications techniques	Parvis Stade Geoffroy GUICHARD à Saint-Etienne
Horaire de mise en parc :	vendredi 26 juin 2026 à 14h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	vendredi 26 juin 2026 à 17h00
Briefing des véhicules « encadrant » (obligatoire)	vendredi 26 juin 2026 à 18h00 - PC Course
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 26 juin 2026 à 20h00 et sur le site : www.asaforez.com
Publication des heures et ordres de départ :	vendredi 26 juin 2026 à 20h00 et sur le site : www.asaforez.com
Départ du rallye (7 ^e VHRS): parvis Stade Geoffroy Guichard	samedi 27 juin 2026 à 7h30
Arrivée du rallye (7 ^e VHRS): parvis Stade Geoffroy Guichard	samedi 27 juin 2026 à 16h58
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Vérifications finales (sauf vhers/vmrs): Garage Renault à St-Etienne	samedi 27 juin 2026 à partir de 17h30
(Taux horaire de MO : 60 € TTC)	Stade Geoffroy GUICHARD à St-Etienne
Remise des prix : sur le podium d'arrivée	
Tableau d'affichage : Parc fermé parvis du Stade Geoffroy GUICHARD	
Les concurrents du 55 ^e Rallye National Saint-Etienne Forez partiront après ceux du 15 ^e rallye VHC.	
(Ordre de départ VHRS – VMRS – VHC – MODERNE)	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Forez organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 26 et 27 juin 2026, un rallye national automobile dénommé :

55^{ème} RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE / FOREZ

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le sous le numéro N11 du 08/04/2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 370 en date du 27/04/2026.

Comité d'Organisation : Le Président Louis-Jean VILLARD et les membres du Comité Directeur de l'Asa du Forez.

Organisateur technique : André PORTE, Asa du Forez – 23 Rue des Hauts de Terrenoire 42100 SAINT ETIENNE – 06 10 73 78 76 – asa.forez@wanadoo.fr

Secrétariat du Rallye : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE

Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Permanence le lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h - ☎ : 04 77 95 55 55

Accueil téléphonique le vendredi 26 et samedi 27 juin 2026 : 06 59 46 87 75.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

OBSERVATEUR :

Observateur Ligue Rhône-Alpes : Bruno MUSELLI (Lic n° 2403 – 05/08)

1.1P. OFFICIELS

Qualité	Nom	Licence	Asa
Présidente Collège des Commissaires Sportifs	Jocelyne MUGNIER	23843	05-14
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Armand AGOSTINHO	12775	05-20
Secrétaire du Collège	Martine CELLE	196664	05-20
Directeur de course	Thierry DUPECHER	3564	16-06
Directeur de course adjoint, resp VHC/VHRS/VMRS	Denis MOCELLIN	3310	16-10
Direction de course Nouveau Départ	Denis MOCELLIN	3310	16-10
Adjoint à la DC au PC ES 1-5 (St-Régis)	Catherine DESHAYES	220855	05-21
Adjoint à la DC au PC ES 2-6 (Riotord/St-Bonnet)	Daniel VERNET	147321	05-08
Adjoint à la DC au PC ES 3-7 (St-Julien M.)	Christophe ARSAC	3591	16-14
Adjoint à la DC au PC ES 4-8(Graix)	Philippe VANHAESEBROUCK	75044	05-10
Adjoint Directeur de course	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Autorité	André PORTE	22007	05-20
Directeur d'épreuve ES n° 1-5 (St-Régis)	Isabelle GARREAU	22048	05-10
Adjoint délégué ES n° 1-5 (St-Régis)	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Directeur d'épreuve ES n° 2-6 (Riotord/St-Bonnet)	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint délégué ES n° 2-6 (Riotord/St-Bonnet)	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Directeur d'épreuve inter ES n° 2-6 (Riotord/St-Bonnet)	Pascal LAFOND	227446	16-12
Adjoint délégué inter ES n° 2-6 (Riotord/St-Bonnet)	Florent LASSAIGNE	214854	16-10
Directeur d'épreuve ES n° 3-7 (St-Julien M.)	Pascal MAGNE	43098	16-14
Adjoint délégué ES n° 3-7 (St-Julien M.)	Annie MALLET	48794	08-05
Directeur d'épreuve ES n° 4-8 (Graix)	Nathalie VINCENT-GENOD	210885	04-14
Adjoint délégué ES n° 4-8 (Graix)	Stéphane VINCENT-GENOD	24887	04-14
Directeur de Course délégué au véhicule tricolore	Ludovic PION	146299	05-20
Adjoint au véhicule tricolore	Pascal ROYER	341057	05-20
Délégué au véhicule damier	Daniel BERTHON	1621	16-12
Adjoint au véhicule damier	Adrien VILLARD	171736	05-20
Médecin Chef	SAMU 42		
Directeur de Course déléguée au véhicule 00	Josyane HURARD	1053	05-20
Délégué au véhicule 000	Bernard CLAVEL	167802	05-20
Commissaire Technique Responsable	Emeric PASCAL	37568	16-10
Commissaire Technique VHC VHRS VMRS	Christian ALLOIN	13706	16-10
Commissaire Technique	Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique	Hervé CANTAT	207953	16-10
Commissaire Technique	André BOIVIN	3572	16-07
responsable C.S. chargé relations concurrents	Yvette CECILLON	11374	05-20
C.S. chargé relations concurr +VHC+ VHRS+VMRS	André LIOGIER	3362	05-20
C.S. chargé relations concurrents	Michel JUILLARD	12787	16-12
Juge de Faits	Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Juge de Faits	Michel SANLAVILLE	197768	05-20
Juge de Faits	Bruno BIGOURDAN	243696	05-05
Juge de Faits	Bernard CHAUMIENE	243254	05-20
Responsable des commissaires et du chronométrage	Annie PISTON	3790	05-20
Informatique - Classements	Chrono. Classement Caladois		
DC Responsable des vérifications administratives	Louis-Jean VILLARD	12774	05-20
Speaker	Henri BRUYERE	244347	05-20
Speaker	Pauline BLANC	399330	16-12
Véhicule Info Sono	Gilbert REVEL	208706	05-15
	Christiane REVEL	260385	05-15
Remise des Prix	André PORTE	22007	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **55e RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE/FOREZ**, compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 3**, pour le **Championnat** de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes **2026**, et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 26 juin 2026 de 14h00 à 18h00**, parvis du Stade G. Guichard à St-Etienne. Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 26 juin 2026 de 14h15 à 18h15**, parvis du Stade G. Guichard à St-Etienne. Après vérifications, mise en parc obligatoire parvis du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage RENAULT – Rue Claude Odde à St-Etienne. Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2026, lors des vérifications techniques.»

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **55e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 17 juin 2026** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** (cent cinquante) voitures maximum, y compris les voitures V.H.C. – VHRS et VMRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **550 €**
530 € pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
500 € pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 €**

Les frais d'engagement incluent le système de géo-localisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents. Un chèque de caution d'un montant de 200 € (à l'ordre de Géochrono) sera demandé lors des vérifications administratives, et restitué au retour du matériel en fin de rallye.

Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 815 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : vendredi 22 mai 2026.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé sur le parvis et parking derrière le stade G. Guichard. Le stationnement des remorques y est interdit (le parc remorque se trouve sur le parking VIP du Stade G. Guichard).

La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 30 kms/h, une surveillance sera effectuée. Les parcs d'assistance sont destinés à cette seule utilisation, ne sont autorisés à y pénétrer uniquement les équipages et les équipes d'assistance. Toute opération commerciale ou promotionnelle y est interdite, sauf accord préalable avec l'organisateur.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque véhicule de course, de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque véhicule de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle du véhicule.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 45 m² environ. Attention tout piquetage sauvage est interdit.

4.3.2 Pour les concurrents qui le souhaitent, une zone de ravitaillement est prévue à la Station Service TOTAL de Bourg-Argental (17 Bd Jean-Louis Richard – 42220 BOURG ARGENTAL), après l'ES 3 et l'ES 7 « La Charousse ». Seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits sera présent pour vérifier le respect de la réglementation.

4.8. CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve. Une fiche déclaration carburant sera disponible sur le site internet de l'asa la semaine précédant le rallye et à rapporter lors des vérifications administratives.

ARTICLE 5P. INDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

La publicité sera communiquée par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **55e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, représente un parcours de **295,98 km**.

Il est divisé en **1 étape** et **2 sections**. Il comporte **8 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **102.30 km**.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 27 juin :

E.S. N°1-5 :	ST REGIS DU COIN	7,450 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°2-6 :	RIOTORD / ST BONNET LE FROID	20,000 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°3-7 :	LA CHAROUSSE	13,600 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°4-8 :	BOURG-ARGENTAL / GRAIX	10,100 km	à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les reconnaissances auront lieu le: **Samedi 20 juin de 9h00 à 17h00, et vendredi 26 juin de 8h30 à 17h30**

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Luc DESHAYES (06 08 92 63 30)

Les reconnaissances sont donc formellement interdites en dehors de ces jours et horaires

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum**. **Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit**. **Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ**.

Attention le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 17 juin 2026.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Par exception, pour les rallyes se déroulant sur une seule journée, l'équipage pourra réintégrer le rallye à compter du départ de la section suivante si le timing le permet et à la discrétion de la Direction de Course.

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la section qui suit celle de l'abandon (pour la catégorie VHC et moderne), après validation du commissaire technique.

7.5.17.3. Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des véhicules accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et au **règlement de la Coupe de France 2026.**

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 110 partants	à partir de 110 partants
Premier		500 €	640 €
Deuxième		360 €	500 €
Troisième		250 €	300 €
Féminin		250 €	250 €

CLASSE (x 35)		
Premier	De 1 à 4 partants	225 €
	A partir de 5 partants	450 €
Deuxième	A partir de 6 partants	200 €
Troisième	A partir de 9 partants	120 €

Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe au tiers du nombre des partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables. Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route. La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8ème pour les classes très chargées.

Challenge Fernand VERRIERE : Tout conducteur né(e) à partir du 1er Janvier 2001 sera automatiquement inscrit au Challenge Fernand VERRIERE, sauf s'il pilote un véhicule des Classes FRC1 et FRC2. Le Classement du Challenge Fernand VERRIERE sera extrait du Classement général final de l'épreuve, et sera doté d'une participation de 350 euros à valoir sur un engagement au Rallye du Montbrisonnais 2026 ou du Rallye Baldomérien 2027. Ce prix est cumulable avec les autres récompenses. En fin de saison un tirage au sort aura lieu parmi les participants à nos trois challenges « jeunes » : Rallye Baldomérien, Rallye St-Etienne Forez et Rallye du Montbrisonnais.

La remise des prix se déroulera le **Samedi 27 juin 2026 au podium d'arrivée, parvis du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne à partir de 16h58.**

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : www.asaforez.com